



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr



Commune de Beaujeu Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents :

Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Céline DESCHAMPS, Stéphane FOTI, Isabelle PRUVOST, Auriane BROSE, Stéphanie CABON, Martial LEYOUR, Brenda DESROCHERS, Bertrand HAUTIN, Florent DEBERNE, Nathalie ROBIN, Didier MORIN, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Monsieur Guillaume RAGU, Madame Camille BELLEIL

Absents :

Excusés :

Madame Marie-Christine LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	
21 avril 2026	
Date d'affichage	
21 avril 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Objet : BUDGET EAU POTABLE – Affectation des résultats 2025

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.). Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de de calcul du résultat prévisionnel ainsi qu'éventuellement de l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. S'il y a lieu, les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Affectation du résultat		
Recettes de fonctionnement de l'exercice		
		108 621,33
Excédents reportés en fonctionnement		
		239 083,72
Total recettes de fonctionnement de l'exercice		
		347 705,05
Dépenses de fonctionnement de l'exercice		
		29 580,65
Déficits de fonctionnement reportés		
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice		
		29 580,65
Résultat de la section de fonctionnement		
		318 124,40
Recettes d'investissement de l'exercice		
		172 689,48
Excédents reportés en investissement		
Total recettes d'investissement de l'exercice		
		172 689,48
Dépenses d'investissement de l'exercice		
		14 224,57
Déficits d'investissement reportés		
Total dépenses d'investissement de l'exercice		
		14 224,57
Résultat de la section d'investissement		
		158 464,91
Résultat cumulé du budget principal		
		476 589,31
Affectation du résultat		
D001	Déficit d'investissement reporté	158 464,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	158 464,91
R001	Excédents d'investissement reporté	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	476 589,31
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les principes de la reprise et de l'affectation anticipées des résultats selon l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reporter au Budget Primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif, les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité **ET ARRETE** les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire et attestés par le Trésorier
- **AUTORISE** la reprise anticipée du résultat
- **AFFECTE** de manière anticipée l'excédent de fonctionnement et de l'inscrire en excédent de fonctionnement reporté au Budget Primitif 2026.

La secrétaire de séance,



Marie-Christine LECLERCQ

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

